



Les options après une rupture de PACS.

Par **JULESJULIE**, le 17/11/2014 à 13:23

Bonjour,

Je tiens à vous remercier d'avance pour vos réponses.

Je suis une jeune fille vivant en France de nationalité ivoirienne, arrivée en France avec un visa étudiant en 2009. En mars 2010, je me suis pacmée avec mon compagnon qui est, lui, de nationalité française.

Malgré le PACS, j'ai gardé mon statut d'étudiante jusqu'en 2012 puis j'ai fait le changement de statut en vie privée-vie familiale.

J'ai déposé ma demande pour le troisième renouvellement en octobre dernier. Je n'ai toujours pas reçu ma carte, mais il se trouve que mon [barre]conjoint[/barre] partenaire et moi avons décidé de se séparer donc de rompre le PACS.

Je suis salariée en CDI, depuis avril 2013 et mon poste correspond à la formation suivie ici en France.

J'aimerais donc savoir les options qui s'offrent à moi pour pouvoir rester sur le territoire en toute légalité ?

Aussi recevrai-je un OQTF à la rupture du PACS ?

Merci d'avance.

Par **JULESJULIE**, le **06/12/2014** à **11:09**

BONJOUR ESPOIR 95,

Merci pour votre réponse,

j'aimerais savoir si votre ami à eu des enfants avec sa compagne, parce que moi j'ai pas eu d'enfant avec mon compagnon c'est ce qui me fait dire que mon titre ne sera pas reconduit.